

Si, comme il le prétend, le comité parlementaire n'est qu'une échappatoire, la nation ne tardera pas à s'en apercevoir.

Dans le moment, il semble que M. Coldwell et ses amis s'efforcent, par un flot de paroles, d'éviter les conséquences de leurs excès de langage. S'ils sont prêts à soutenir leurs affirmations à l'égard des profiteurs, ils n'ont pas à craindre les imperfections du comité. Il est sûr que, sous l'aiguillon d'une opinion publique éclairée, le Parlement, bien que lent sur beaucoup de questions, se hâtera de corriger les points faibles qui pourraient exister.

Je cite cet éditorial comme exemple des articles de fond qu'on trouve aujourd'hui dans les journaux d'un bout à l'autre du pays, et qui reflètent l'opinion public à l'égard de cette mesure. Les gens sont fatigués de voir certains honorables députés essayer de bloquer une mesure qui fera de la lumière sur une question que le public désire au plus haut point voir soumettre à une enquête, mesure qui répond à ses désirs et qui sera la solution la plus efficace au problème.

Comme je l'ai affirmé au début de la discussion, la publicité est un remède à certains maux que les peines ne réussiront jamais à enrayer. Dans cette catégorie, une fois l'opinion publique alertée, aucun ne disparaît plus vite, à une époque comme la nôtre, que les maux d'un caractère antisocial, comme le mercantilisme et l'accaparement, sur lesquels le présent comité enquêtera.

Me permettrait-on de comparer l'attitude qu'ont manifesté les honorables vis-à-vis au cours de la discussion portant sur l'institution d'un comité chargé d'enquêter sur le coût de la vie et l'augmentation des prix, avec l'attitude du parti libéral à l'égard des deux autres enquêtes d'envergure qu'on a menées, sur les prix et le coût de la vie, au cours de législatures antérieures. On a parlé à maintes reprises durant la discussion, de deux autres comités, et on a souvent cité les paroles que j'ai prononcées à l'égard de ces comités. J'ai remarqué que, dans leurs citations, les honorables vis-à-vis se sont bien gardés de mentionner la partie la plus importante, qui exposait l'attitude du parti libéral au sujet de l'institution d'un comité. Ils ont tenté de prêter à certains extraits un sens qu'on n'a jamais voulu leur donner. Cependant, l'attitude du parti libéral à l'égard de ces deux comités est très claire. On a nommé le premier comité en 1919. Sir Thomas White, qui était alors ministre des Finances dans le gouvernement conservateur du moment, proposa la formation d'un comité chargé d'enquêter sur le coût de la vie. On adopta la motion dès qu'elle fut présentée. On ne perdit pas un jour, pas une heure à discuter. La Chambre se rendit alors à ce qu'elle croyait être le désir de la nation dans une

[Le très hon. Mackenzie King.]

affaire de cette nature. L'opinion publique ne diffère pas aujourd'hui de ce qu'elle était alors, et bon nombre des raisons justifiant l'institution d'un comité aujourd'hui sont identiques à celles qu'on invoquait alors.

Un mot maintenant au sujet du comité des écarts de prix de 1934, que proposait M. Bennett. Ce sont surtout les observations que j'ai faites à son sujet qu'on a citées au cours du présent débat. La Chambre me permettra de citer exactement ce que j'ai dit lors de la discussion sur la création d'un comité d'enquête. Je cite le *hansard* du 2 février 1934, page 213, où il est question de la formation du comité des écarts de prix.

J'ajouterai encore une remarque, afin que l'on ne se trompe pas sur l'attitude de notre parti dans cette Chambre. Nous avons répété à maintes reprises,—et les mesures introduites par l'ancien gouvernement libéral démontrent notre sincérité,—que la publicité vaut mieux que les sanctions dans un grand nombre de cas. Les maux résultant de pratiques antisociales, si cette expression exprime bien ce que j'ai à l'esprit, c'est-à-dire les choses dont un être mesquin peut tirer profit grâce à sa cupidité, sont peut-être plus facilement guéries par la publicité que par toute autre chose. Tout ce qui est de nature à mettre en lumière ces pratiques antisociales est réellement dans l'intérêt général. Les pratiques mentionnées dans le projet de résolution du Gouvernement sont devenues un mal dont le pays souffre énormément, comme tous les autres pays du monde. Je ne connais pas un seul autre abus dont l'influence est plus pernicieuse, nuisible au bien-être des consommateurs, que ces ententes destinées à imposer ou à contrôler les prix et à restreindre ou entraver le commerce. Le commerce intérieur de notre pays est paralysé et entravé par toutes sortes d'ententes et de conventions. L'opposition libérale accueille cordialement tout ce qui est de nature à faire la lumière sur cet abus. Je puis dire au premier ministre que les membres de l'opposition officielle se joindront de tout cœur et sans réserve à lui et à ses amis afin que cette enquête soit aussi complète que possible.

Voilà ce que cherche présentement le Gouvernement: créer un comité qui enquêtera aussi complètement que possible sur cette importante question.

Les honorables vis-à-vis ont contribué à rendre aussi difficile que possible l'établissement de ce comité. C'est à eux qu'il appartient maintenant de déterminer quelle sera leur attitude lorsque la motion sera mise aux voix. Je tiens à dire immédiatement aux honorables députés qu'ils auront l'occasion de se prononcer par un vote. Je répète que le Gouvernement demande à la Chambre, c'est-à-dire à tous les honorables députés, d'aider à l'établissement d'un comité d'enquête sur la hausse récente du coût de la vie. Le Gouvernement entend constituer cet organisme, quelque effort que fasse l'opposition pour l'en empêcher. Nous espérons que celle-ci en viendra à se